

# COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2005

#### Approbation du P.V du CCE Ordinaire des 12 et 13 Mai 2005 :

Pour la CFDT, Jacques SOLER, a interpellé et fait remarquer au Président du CCE que son intervention sur le débat des pauses (page 35 du P.V) s'adressait à Christian BANCILHON (DSC FO) et non pas à Monsieur André CHALUS (DRH).

Le Président a bien pris note de la remarque de Monsieur SOLER et nous indique qu'un rectificatif sera fait.

Le P.V est adopté à l'unanimité.

#### Analyse Des Comptes « Frais de Fonctionnement du CCE » :

La présentation est faite par le Trésorier, il en ressort un solde au 3 novembre 2005 de :

> 177 557, 87 EUROS

## <u>Information et Consultation du CCE sur les projets de cession des Cafétérias en Location Gérance Franchise :</u>

### Toulon Bon Rencontre / Paimpol/ Montpellier Lodève/ Montpellier Route de Toulouse :

La DRH et le Directeur Financier nous font le déroulement habituel de la présentation, en argumentant comme à l'accoutume leurs bonnes raisons de se séparer et de céder le fond de commerce de ces établissements.

La CFDT est dubitative sur la pérennité dans le temps de l'exploitation de ces établissements vétustes, ainsi que la capacité d'investissements des gérants pour adapter l'outil de travail et respecter les différentes normes réglementaires alimentaires, hygiène, sécurité et notamment commerciales.

### Point sur les projets de mise en Location Gérance Franchise des Cafétérias de :

#### Bordeaux Cauderan/ Hyères Route des Iles /Quimper Carrefour :

La DRH nous informe que les Cafétérias de Bordeaux Cauderan et Hyères Route de lles passeront en LGF le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Par contre, pour la cafétéria de Quimper Carrefour, le projet est reporté mais maintenu.

Pour l'UNSA et la CGT, ce serait les élus et les salariés qui auraient fait reculer la Direction.

La DRH rappelle de nouveau, que le projet est toujours maintenu, la preuve en est que la Charte a été enclenchée comme dans les autres établissements.

Pour la CFDT, il semblerait que certains élus et salariés (que nous avions rencontrés) ne veulent pas rester impassibles et renoncent à sortir du périmètre du Groupe Casino.

Cela est rassurant que certains nous rejoignent dans notre démarche et analyse.

<u>Avis</u>: La CFDT reste sur sa position de ne pas émettre un avis juridique sur la consultation. Par contre, la CFDT réitère que sa préoccupation première est le maintien des effectifs à l'intérieur de Casino Cafétéria intégré et que la notion économique appartient à son dirigeant dans son mode de gestion d'Entreprise

#### Bilan de la Charte de Location Gérance Franchise :

La DRH nous fait la présentation dont le bilan de sa fameuse Charte établie sur ses propres critères.

Pour la CFDT, nous renouvelons notre désaccord de cette Charte qui exclue les deux tiers des salariés d'un établissement concerné par la LGF. Nous ne pouvons accepter de telles discriminations (déclaration du Conseil National Fédéral sur toutes les discriminations) dans un processus qui sert avant tout à de la communication et à donner une bonne image sociale de l'Entreprise et cacher les dégâts collatéraux de la restructuration.

Une nouvelle fois, nous avons proposé à la DRH de se rencontrer et de travailler sur un véritable Accord reconnu par la loi sur la gestion prévisionnelle de l'Emploi (voir déclaration jointe).

#### **Information Economique**

La présentation est faite par le Directeur Financier.

- Stagnation du C.A.
- Baisse structurelle de la clientèle, notamment le soir
- Augmentation inquiétante de la masse salariale (35% du C.A)
- Perte de vitesse de notre activité principale (cafétérias)

La CFDT est intervenue pour savoir quels moyens la Direction pouvaient mettre en œuvre pour combler, voir enrayer, la perte de clients sur les services du soir.

Le Directeur Financier ne pouvait nous apporter une réponse.

Il est assez cocasse de voir en cours d'année des présentations pessimistes des comptes analytiques et de s'apercevoir à la fin que les bénéfices ont doublés sur l'année précédente! Ceci serait –il pas une manœuvre pour passer un message aux « bénis oui oui » pour leur dire qu'il faudra faire encore des efforts dans la coupe de nos avantages acquis et surtout de rien attendre des prochaines NAO sur les salaires ??? A voir...

<u>Information et Consultation du CCE sur le Plan de Formation 2005 et sur les orientations de la Formation Professionnelle et en Alternance :</u>

La Formation Professionnelle représente 2,10% de la masse salariale.

Le budget est consacré quasiment à l'encadrement.

La DRH nous annonce la mise en place d'un CQP (certificat de qualification professionnel) d'Agent de Restauration.

Il est curieux de voir la concordance et la similitude avec FLUNCH et en même temps à la Branche Nationale de la Convention Collective.

La CFDT a rappelé l'esprit d'accès à la Formation qui n'est pas égalitaire dans sa démarche pour donner la possibilité à tous les salariés d'être bien formés.

La DRH reconnaît qu'un déficit s'est creusé et que l'effort doit se poursuivre.

La CFDT est revenu sur le DIF (droit individuel à la formation) qui doit être proposé aux salariés et non imposé par les directeurs, comme cela c'est fait sur certains établissements. D'autre part, la demande du DIF doit être faite à l'initiative du salarié, et les CSE doivent être informés et consultés avant sa mise en place sur les sites!

La DRH reconnaît les loupés qui ont pu avoir eu lieu et s'engage à l'avenir à faire respecter les procédures des Accords. Dont acte.

La CFDT invite quand même les salariés à être vigilants et de ne pas signer n'importe quoi.

La DRH est inquiète sur le cumul des compteurs et le coût qu'il engendre.

Avis : La CFDT, à cette présentation ne peut émettre un Avis.

La CFDT dénonce le manque d'information et de communication sur le D.I.F qui doit être fait à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, la CFDT regrette que les formations à l'intérieur de l'Entreprise ne permettent, à ce jour, d'aboutir à une évolution et à une reconnaissance des qualifications et des compétences.

#### Information du CCE sur la journée de travail du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 :

La DRH nous rappelle les modalités de l'Accord du 13 janvier 2005 (signé par la bande des Cinq: FO/UNSA/CFTC/AUT/CGC) et nous informe que tous les établissements seront fermés le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

La DRH nous informe que ce jour normalement férié, chômé et payé auparavant ne le sera plus, et que tous les salariés seront en congé payé. <u>Ce jour, bien sûr, sera décompté de nos congés payés.</u>

La CFDT invite fortement à remercier et à adresser leurs vœux à tous les « Béni Oui Oui » qui nous ont offert la suppression (encore une) d'un avantage acquis.

### **FIN DU CCE A 17 HEURES**

Le Représentant Syndical National Serge NARDELLI

**Copie** : Fédération des Services